



Règlements généraux

Sans se soustraire aux sections applicables du code civil régissant ce contrat, l'expéditeur s'engage à rembourser le transporteur pour tout montant ou différence de prix au niveau légal en relation avec toute condamnation qui pourrait être prononcée contre le transporteur pour poids excédentaire résultant d'un défaut inhérent au véhicule, une omission, une déficience, une inexactitude dans la déclaration de l'expéditeur sur le véhicule transporté.

Réclamation : Pour les livraisons de nuit et pour les livraisons sans signature, un délai de 24 heures est accordé pour envoyer un avis écrit et photos du dommage à comptable@chrome44.ca.

Toute réclamation est sujette à approbation par Chrome 44 Inc.

Toute réclamation est sujette à un déductible de 500.00\$

ACV (ACTUAL CASH VALUE) : La responsabilité maximale du Transporteur sera limitée à la valeur actuelle du véhicule au moment du sinistre. Suite à des dommages causés à une voiture pendant le transport, Chrome 44 Inc assumera les frais de réparation, mais ne se porte garant d'aucun frais quant à la dévaluation de la voiture en rapport à sa valeur marchande de revente.

Paiement sur livraison : Le transporteur ne livrera pas le véhicule à moins que le montant total soit payé lors de la livraison. Dans certains cas ce paiement peut être exigé lors du chargement. À défaut de paiement, nous nous réservons le droit de ne pas transporter votre véhicule.

Ce contrat est sujet aux dispositions du code civil du Québec.

Chrome 44 Inc. se dégage de toute responsabilité concernant un retard dans la date de livraison du véhicule.

Chrome 44 n'est pas responsable en ce qui concerne les points énumérés ci-dessous

1. Tout dommage n'étant pas une négligence du transporteur.
2. Dommage invisible dû à un véhicule sale, mouillé ou recouvert de neige, ou chargé à la noirceur. Dans ces conditions, les véhicules sont livrés tels quels. Chrome 44 Inc. se décharge de toutes responsabilités pour les réclamations de dommages ou perte sur les véhicules livrés tels quels.
3. Objets à l'intérieur du véhicule ou dommage causé au véhicule dû à ces objets.
4. Dommage ou perte d'objet libre ou d'équipement spécial quand non-inscrit sur la facture et/ou quand non-attaché correctement pour prévenir dommage ou perte par l'expéditeur.
5. Coûts ou dépenses incluant remorquage ou frais de réparation dû à un mauvais fonctionnement du véhicule.
6. Dommage causé par une fuite de liquide, acide de batterie, système de refroidissement, solution d'antigel, ou résidus industriels.
7. Antenne de radio qui dépasse de plus de 3 pouces au-dessus de l'aile ou du niveau du capot du véhicule. Cellulaire d'auto et antenne de cellulaire sous aucune condition.
8. Fonctions mécaniques, système d'échappement, alignement, suspension, mise au point du moteur, transmission. L'inspection de ces items n'est pas pratiquée au chargement.
9. Perte ou dommage causé à un véhicule ne fonctionnant pas, au chargement, déchargement ou dans le transport.
10. Dommage causé par le gel du système de refroidissement et/ou de batteries. La protection contre le gel est de la responsabilité de l'expéditeur.
11. Location de véhicules.
12. Tous risques naturels.
13. Dommage dû aux routes en construction, aux pierres ou aux roches, débris de la route ou de viaduc, saleté de la route, diesel ou huile du camion.
14. Dommage aux pneus, aux roues ou aux enjoliveurs ou aux vitres.
15. Le vandalisme durant le transport ou lors de l'attente au chargement ou au déchargement.
16. Toit décapotable et vitre arrière, ou toute autre toile de recouvrement.
17. Valence basse, système d'échappement bas, effets de sol, lumière à brume ou tout accessoire bas. Égratignures de surface.
18. Dommage suite à un chargement excessif.
19. Une fouille ou une inspection demandée par les douanes n'est pas sous le contrôle du transporteur. Un temps d'attente de plus d'une (1) heure et/ou un déchargement et un rechargement en cours de route occasionnera des

frais additionnels qui seront facturés selon un tarif horaire préétabli et selon le nombre d'heures qu'aura nécessité ce déchargement et rechargement

20. Aucun remboursement des frais de transport, en partie ou en entier, ne sera accordé dans l'éventualité d'une saisie d'un véhicule par les autorités, occasionnant un espace libre sur la remorque du transporteur. Une attention particulière sera portée sur cette action seulement si le voyage au complet est saisi et déchargé lorsque le transporteur et le chauffeur seront libérés par les autorités compétentes impliquées.

21. Tous les problèmes dû au système antivol ou anti-démarréur.

Règlements particuliers aux « vacanciers »

1. Des frais de \$50.00 sont applicables si votre réservoir d'essence est plus haut que le 1/4.
2. Des frais de \$50.00 sont applicables si vous avez des bagages (que ce soit un sac de golf ou un siège plein) à l'intérieur de votre véhicule.
3. Il vous est interdit d'avoir de la marchandise attachée à l'extérieur de votre véhicule tel que : vélo, boîte en fibre de verre, etc.
4. Nous nous dégageons de toutes responsabilités des délais ou saisies pouvant être causés par le service des douanes canadiennes et/ou américaines.
5. Le client s'engage à défrayer toute majoration ou frais décrétés par les instances gouvernementales ainsi que ceux hors du contrôle de votre transporteur (diesel, taxes, etc).
6. Le client s'engage également à défrayer les frais encourus suite à un non-respect des directives établies par le transporteur.

Dans l'éventualité où l'expéditeur n'est pas présent ou représenté lors de la cueillette ou de la livraison de l'automobile, il reconnaît que le représentant du transporteur pourra compléter à son lieu et place, le rapport d'inspection apparaissant au connaissance et que ce rapport lui sera opposable

Conditions générales

Politique d'annulation :

Politique de changement de date :

Chrome 44 Inc. s'engage à la livraison du véhicule identifié et détaillé du client soussigné au contrat, incluant les bagages personnels à l'intérieur du véhicule, aux prix et conditions spécifiés. Votre assurance maison couvre les bagages dans votre véhicule et nous ne sommes pas responsables des dommages causés ou perte de vos bagages. Il VOUS incombe de faire en sorte qu'ils soient chargés de façon sécuritaire. L'assurance de votre véhicule doit être maintenue à pleine couverture car nous pourrions avoir à conduire celui-ci sur la route pour le chargement et/ou à la livraison.

J'ai lu et accepte les conditions décrites ci-dessus :

(Signature)

(Date)